

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

n°25/035

Date de convocation
Vendredi 5 Décembre

L'an deux mil vingt cinq
le Mardi 16 Décembre à 18 Heures
la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie
au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence d'Alain CAYET

Nombre de conseillers
Exercice : 17
Présents : 11
Votants : 12

Etaient présents : M. Alain CAYET – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – Mme Sophie LOPEZ – Mme Yveline LOURDEL – Mme Micheline LAURENT – M. Olivier QUIGNON – Mme Françoise DUHEN – Mme Marie-Thérèse SEINE – Mme Sophie CAYET – M. Claude RICHARD – M. Anthony FIERET

Excusés :

Mme Marie-Antoinette DESHORTIES qui donne procuration à Mme RATAJCZAK
Mme Chantal DECOCQ
M. Jean-Claude NOEL
Mme Annie CHOQUET
M. Robert HOUILLIER
Mme Jessica FOURNIER

Objet : Projet de Réussite Educative – Renouvellement du dispositif 2026

Monsieur le Président expose :

Par délibération du 22 Décembre 2005, le conseil d'administration a donné l'autorisation de déposer auprès des services de l'Etat et des partenaires associés la candidature de la ville pour la réalisation du Projet de Réussite Educative de Saint Nicolas lez Arras.

La création du dispositif a permis la mise en œuvre du projet et de parcours éducatifs proposés à plusieurs enfants et familles.

Chaque année, le dossier de reconduction reprenant le diagnostic, les enjeux et objectifs du PRE est déposé auprès des services de l'Etat, dans le cadre du contrat de ville, en tenant compte des priorités de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. (A.N.C.T) et auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Aussi, à ce jour, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président :

- à déposer le renouvellement du dossier auprès des services de l'Etat et des partenaires associés notamment la Caf pour la continuité des actions au titre de l'exercice 2026,
- à signer les conventions partenariales et financières ainsi que tout autre document relatif à ce dossier,
- à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financeurs.

Après délibération le Conseil d'administration à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Président,



Certifié Exécutoire,
Transmis en Préfecture
Saint Nicolas-lez-Arras,
Le 16 Décembre 2025
Le Président du C.C.A.S.

www.ville-saintnicolas.fr